

Service Magasin municipal

**OBJET : CESSION D'UN PARTNER IMMATRICULÉ 1925 PH 07 SUITE À UNE VENTE AUX ENCHÈRES SUR LE SITE AGORASTORE**

La Maire d'Annonay,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°204.2017 du 10 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la ville d'Annonay souhaite optimiser la cession de ces biens,

Considérant que par décision du Maire n° DM-2019-81 du 20 mai 2019, la ville d'Annonay a conclu un contrat d'hébergement, d'assistance, de maintenance et de vente aux enchères en ligne avec la société AGORASTORE,

Considérant que dans le cadre d'une vente aux enchères réalisées par le biais du site AGORASTORE, la société LSG AUTOS CORREZE a remporté l'enchère en proposant le tarif le plus élevé,

**DECIDE**

**Article 1**

La cession du Peugeot Partner suivant à la société LSG AUTOS CORREZE situé 41 avenue de la Souvigne, 19380 Saint Chamant, France.

Un utilitaire léger de marque Peugeot, modèle Partner, immatriculé 1925 PH 07 du 01/12/1998 pour la somme de 1000 € TTC.

Ce matériel est vendu par la collectivité en l'état.

**Article 2**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société LSG AUTOS CORREZE.

**Article 3**

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

**Article 4**

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône le ..... et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 20/02/2020

**La Maire**

**Antoinette SCHERER**

